



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes MARTIN Francine, LEBARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile et Ms. CUENOT Eric et BERNER Jean-Louis excusés

Procurations: de M. CUENOT Eric à Mme RICARD Edwige
de Mme LEBARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine

Secrétaire : M. LETHIER Daniel

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 3 décembre 2016;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 12 décembre 2016, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 novembre 2016**
- 2. Budget forêt : signature d'un contrat de prêt**
- 3. Travaux d'assainissement au lieu-dit La Combe sur l'Épine : signature du marché de travaux**

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 novembre 2016

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Budget Forêt : signature d'un contrat de prêt.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que pour financer l'acquisition des différentes parcelles boisées décidées en 2016 il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des trois propositions de prêt et en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 37 500 €
- Durée : 7 ans
- Taux : 0.58 %
- Périodicité : annuelle
- Montant de l'échéance fixe annuelle : 5 454.05 €
- Frais de dossier : 75 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de contracter un prêt aux caractéristiques susmentionnées auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 37 500 €
- autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

3. Travaux d'assainissement au lieu-dit La Combe sur l'Épine : signature du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux d'assainissement au lieu-dit La Combe sur l'Épine et après analyse des différentes propositions reçues, il a été décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux au cabinet d'études COQUARD.

Considérant la consultation engagée pour la réalisation des travaux d'assainissement au lieu-dit « La Combe sur l'Épine » ;

Considérant les offres parvenues à la mairie de Mamirole à l'issue de la consultation ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre au regard des critères de sélection pré établis suivants : prix des prestations : 40%, valeur technique : 60 %;

Entendu l'exposé et la proposition de monsieur le Maire en sa qualité de personne responsable du marché,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SAS PELLEGRINI pour un montant de 64 552.40 € HT soit 77 462.88 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer le marché de travaux avec cette entreprise
- d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget primitif 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 14 décembre 2016 à 19h30**

Le secrétaire,

Daniel LETHIER

Le Maire,

Daniel HUOT